

# Procès-verbal

## Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal  
Lundi 2 février 2015, 19 h 30  
Centre communautaire de Shannon

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

26-02-15

### **Ouverture de la séance ordinaire**

---

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

27-02-15

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2015;
- 3) **Urbanisme**
  - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de janvier 2015;
  - 3.2 Adoption – Règlement 495 modifiant le Règlement (433) sur la possession d'animaux;
  - 3.3 Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires;
  - 3.4 Adoption - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires;
  - 3.5 Consultation publique et adoption - Règlement 487 modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications;
  - 3.6 Résolution – Attribution de l'odonyme « rue de Kerry » à la rue située entre le chemin de Gosford et la rue des Hirondelles, phase V;
  - 3.7 Résolution – Renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de mesdames Jacynthe Cayer et Debra Christiansen pour une durée de deux (2) ans;
- 4) **Travaux publics**
  - 4.1 Voirie
    - 4.1.1 Résolution – Municipalisation des lots 4 735 199, 4 735 200 et 5 092 132 sur la rue Griffin et la rue Oak, phase III;
    - 4.1.2 Résolution – Adjudication d'un contrat à RCM Architectural, au montant de 75 654\$ plus taxes, pour divers travaux d'ébénisterie dans la Maison de la Culture;

- 4.1.3 Résolution – Adjudication d'un contrat à Groupe Sani-Tech inc., au montant de 4 110\$ plus taxes, pour la fourniture de cloisons de salles de bains dans la Maison de la Culture;
- 4.1.4 Résolution – Adjudication d'un contrat à Tapitec inc., au montant de 62 650\$ plus taxes, pour la fourniture et l'installation de revêtements de plancher dans la Maison de la Culture;
- 4.2 **Parcs**
- 4.2.1 Résolution - Autorisation et signature d'une convention de vente à la Municipalité du lot 4 369 193 par 2538-5436 Québec Inc., au montant de 108 000\$ plus taxes, pour l'aménagement d'un parc;
- 4.3 **Aqueducs et égouts**
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
- 5.1 **Loisirs**
- 5.2 **Événements spéciaux**
- 5.2.1 Résolution – Autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour la location de jeux gonflables;
- 5.2.2 Motion – Félicitations à tous les membres du comité consultatif du Winterfest et à tous les bénévoles pour l'organisation et le succès du Winterfest 2015;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
- 6.1 Résolution – Nomination de monsieur Shawn Feeney à titre de chef des opérations du Service des Incendies;
- 6.2 Résolution – Nomination de monsieur Yannick Gauthier à titre de capitaine au service des incendies;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
- 7.1 Gestion des matières résiduelles
- 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
- 8.1 Avis de motion – Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal
- 8.2 Résolution – Octroi d'une subvention de 500\$ au Club de curling Victoria pour l'année 2015;
- 8.3 Résolution – Octroi d'une subvention de 35 000\$ au Centre de la Famille Valcartier pour l'année 2015;
- 8.4 Résolution – Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Société historique de Shannon pour l'année 2015;
- 8.5 Résolution – Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la CWL pour l'année 2015;
- 8.6 Résolution – Octroi d'une subvention de 2 500\$ au Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2015;
- 8.7 Résolution – Octroi d'une subvention de 3 000\$ au Shannon Irish Dancers pour l'année 2015;
- 8.8 Résolution – Nomination de madame Theresa King au conseil local du patrimoine;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – dépôt de la liste du mois de février 2015**
- 11) **Comptes du mois de janvier 2015 – dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
- 12.1 Résolution – Création d'un poste permanent à temps plein de technicienne en administration au Service de l'Énergie et des Télécommunications, embauche de madame Lise Boisvert à ce titre et affectation à Shannon Vision;
- 12.2 Résolution – Transfert des employés de Shannon Vision à la Municipalité à compter du 1<sup>e</sup> mars 2015 et autorisation d'affectation de ces employés aux télécommunications;
- 12.3 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de janvier 2015;
- 12.4 Résolution – Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de Messieurs Carl Pellerin, Martin Fiset, Christian Sévigny et Mathieu Savard;
- 12.5 Résolution – Modification de la Politique de gestion des ressources humaines aux fins d'ajouter des dispositions concernant la retraite progressive et de procéder à des corrections de syntaxe;
- 12.6 Résolution – Autorisation de retraite progressive de monsieur Alain Dubé, journalier au service des Travaux publics;
- 12.7 Dépôt – Organigrammes 2015 de la Municipalité;
- 12.8 Résolution – Création du poste permanent à temps plein de contremaître aux équipements et bâtiments et autorisation d'embauche de monsieur Patrick Asselin à ce titre;

**13) Finances et Greffe**

- 13.1** Résolution – Levée de probation de monsieur Gaétan Bussières;  
**13.2** Résolution – Détermination des taxes et tarifs de l'occupation du domaine public municipal et détermination du responsable de l'application du règlement;  
**13.3** Résolution – Renouvellement de la participation financière de la Municipalité au service régional de transport adapté pour un montant total de 12 302\$;  
**13.4** Résolution – Détermination de l'indemnité des membres du comité consultatif de la famille et des aînés;  
**13.5** Résolution – Détermination de l'indemnité des membres du conseil local du patrimoine;  
**13.6** Résolution – Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC;  
**13.7** Résolution – Emprunt de 30 000\$ au Fonds de roulement et adjudication d'un contrat à PG Solutions inc. pour la fourniture de systèmes d'information de gestion de l'urbanisme, des incendies et de l'évaluation;

**14) Varia et déclarations des conseillers**

- 14.1** Motion – Déclaration de février, mois du cœur;

**15) Période de questions**

**Adoptée à l'unanimité**

**2. Adoption des procès-verbaux**

---

28-02-15

**2.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2015**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 12 janvier 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Urbanisme et Environnement**

---

29-02-15

**3.1 Rapport des permis et certificats du mois de janvier 2015**

Le rapport des permis et certificats du mois de janvier 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

*Document déposé : DOC 29-02-15*

30-02-15

**3.2 Adoption – Règlement 495 modifiant le Règlement (433) sur la possession d'animaux**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 12 janvier 2015 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter le « Règlement 495 modifiant le Règlement sur la possession d'animaux (433) », tel que déposé au conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

31-02-15

**3.3 Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du Conseil municipal.

*Document déposé : DOC 31-02-15*

32-02-15

**3.4 Adoption - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires**

Considérant le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 septembre 2014 ;

Considérant que le Directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le 21 janvier 2015 un Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le règlement 489 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 489 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.5 Consultation publique et adoption - Règlement 487 modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications**

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose officiellement l'amendement afin qu'il fasse partie de la consultation publique. Le maire, M. Clive Kiley, explique l'objectif de la demande de même que l'amendement proposé. Une seule voix d'opposition s'est manifestée.

33-02-15

Considérant les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

Considérant le projet de Règlement modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 21 octobre 2014 ;

Considérant que les dispositions de ce projet de règlement ont été adoptées lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Considérant l'amendement déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

Considérant qu'une seule voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 487 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

34-02-15

**3.6 Attribution de l'odonyme « rue de Kerry » à la rue située entre le chemin de Gosford et la rue des Hirondelles, phase V**

Considérant que la *Loi sur l'établissement de la liste électorale* exige la validation des voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

Considérant la lettre d'attestation d'officialisation transmise par la Commission de toponymie, datée le 16 juin 2000 ;

Considérant que la rue située entre le chemin de Gosford et la rue des Hirondelles comptant quatre lots (de 5 496 031 à 5 496 034) nécessite d'être nommée ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De désigner la nouvelle rue sous l'odonyme « rue de Kerry » ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

35-02-15

### **3.7 Renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de mesdames Jacynthe Cayer et Debra Christiansen pour une durée de deux (2) ans**

Considérant le *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* (446), adopté le 3 décembre 2012 ;

Considérant que madame Jacynthe Cayer souhaite que son mandat soit renouvelé pour une première fois :

Considérant que madame Debra (Stowe) Christiansen souhaite que son mandat soit renouvelé pour une troisième fois :

Considérant les articles 5 et 10 dudit règlement spécifiant entre autres que les membres du CCU sont nommés pour un terme de deux (2) ans, renouvelable à trois reprises ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De renouveler le mandat de Mesdames Jacynthe Cayer et Debra (Stowe) Christiansen comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4. Travaux publics**

---

### **4.1 Voirie**

36-02-15

#### **4.1.1 Municipalisation des lots 4 735 199, 4 735 200 et 5 092 132 sur la rue Griffin et la rue Oak, phase III;**

Considérant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385) ;

Considérant l'entente de la Municipalité conclue avec les firmes Au Domaine Casa-Bérardi inc. et Construction Mario Venne inc. concernant les lots 4 735 199, 4 735 200 et 5 092 132 ;

Considérant la description technique et le plan sur lesquels apparaît le lot 5 092 132, préparés par Le Groupe XYZ CIVITAS, Arpenteurs-géomètres, daté le 9 juillet 2013 sous le numéro 1179 de ses minutes et le plan préparé par la firme Consultants envioconseil, Service en ingénierie daté le 16-07-2013 sur lequel apparaissent les lots 4 735 199, 4 735 200 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la signature d'une convention de municipalisation des lots 4 735 199, 4 735 200 et 5 092 132 sur la rue Griffin et la rue Oak, phase III ;

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

37-02-15

**4.1.2 Adjudication d'un contrat à RCM Architectural, au montant de 75 654\$ plus taxes, pour divers travaux d'ébénisterie dans la Maison de la Culture**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que sur les cinq (5) entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé des soumissions conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-345 pour la fourniture de services d'ébénisterie de la Bibliothèque ;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant (taxes non incluses)</b>
RCM Architectural Inc.	75 654 \$
Menuiserie R. Légaré Inc.	81 279 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de RCM Architectural Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie de la Bibliothèque au montant de 75 654 \$ (plus taxes) ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

38-02-15

**4.1.3 Adjudication d'un contrat à Groupe Sani-Tech inc., au montant de 4 110\$ plus taxes, pour la fourniture de cloisons de salles de bains dans la Maison de la Culture**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que sur deux entreprises invitées une seule a déposé des soumissions conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-350 pour la provision et installation des cloisons de toilettes de la Bibliothèque ;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant (taxes non incluses)</b>
Groupe Sani-Tech Inc.	4 110 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du Groupe Sani-Tech Inc. pour la provision et installation des cloisons de toilettes de la Bibliothèque au montant de 4 110 \$ (plus taxes) ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

39-02-15

MODIFIÉE

**4.1.4 Adjudication d'un contrat à Tapitec inc., au montant de 62 650\$ plus taxes, pour la fourniture et l'installation de revêtements de plancher dans la Maison de la Culture**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que les trois entreprises invitées ont déposé des soumissions conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-340 pour la finition de plancher de la Bibliothèque ;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant (taxes non incluses)</b>
Couvre-plancher Michel Bussièrès	71 499 \$
Labrecque Contrat Inc.	67 800 \$
Tapitec Québec	62 650 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de Tapitec Québec pour la finition des planchers de la Bibliothèque au montant de 62 650 \$ (plus taxes) ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 Parcs**

40-02-15

MODIFIÉE

**4.2.1 Autorisation et signature d'une convention de vente à la Municipalité du lot 4 369 193 par 2538-5436 Québec Inc., au montant de 108 000\$ plus taxes, pour l'aménagement d'un parc**

Considérant que le lot 4 369 193 situé au 29, rue Galway dans le secteur des Hauts-Bois de Shannon est le plus accessible pour l'implantation d'un nouveau parc ;

Considérant la résolution 166-07-2014 autorisant le dépôt d'une offre d'achat pour ledit lot ;



**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser et de signer une convention de vente à la Municipalité du lot 4 369 193 par 2538-5436 Québec Inc., au montant 108 000 \$ plus taxes, pour l'aménagement d'un parc ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.3 Aqueducs et égouts**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

### **5. Loisirs et événements spéciaux**

---

#### **5.1 Loisirs**

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne l'appréciation de plusieurs citoyens quant à l'organisation du Winterfest.

#### **5.2 Événements spéciaux**

M. le conseiller Stéphane Hamel mentionne la tenue de la Fête des enfants le samedi 7 mars prochain.

41-02-15

##### **5.2.1 Autorisation d'appel d'offres public pour la location de jeux gonflables**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

Considérant la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant les besoins de la Municipalité quant aux diverses activités familiales organisées annuellement ;

Considérant que le coût de location de jeux gonflables a été estimé à plus de 25 000 \$ et moins de 100 000 \$ ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la location de jeux gonflables ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

42-02-15

**5.2.2 Motion – Félicitations à tous les membres du comité consultatif du Winterfest et à tous les bénévoles pour l'organisation et le succès du Winterfest 2015**

De la part des membres du Conseil, le Maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations pour les efforts déployés par tous les organisateurs, employés et bénévoles ayant participé à la réalisation du Winterfest 2015.

M. le conseiller Bruno Martel fait un bref résumé de la tenue du Winterfest qui tient compte de la grande appréciation des citoyens. Une rencontre est prévue pour faire un bilan sur l'organisation.

**6. Sécurité publique et Incendies**

---

43-02-15

**6.1 Nomination de monsieur Shawn Feeney à titre de chef des opérations du Service des Incendies**

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des Incendies ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la nomination de M. Shawn Feeney à titre de chef des opérations au service des Incendies ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

44-02-15

**6.2 Nomination de monsieur Yannick Gauthier à titre de capitaine au service des incendies**

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des Incendies ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

1. D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
2. D'autoriser la nomination de M. Yannick Gauthier à titre de capitaine au service des Incendies ;
3. D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

M. le Conseiller Bruno Martel fait état des activités en cours au service des Incendies et des interventions faites durant le mois de janvier.

## **7. Environnement et hygiène du milieu**

---

### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

### **7.2 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **8. Culture et vie communautaire**

---

45-02-15

MODIFIÉ

### **8.1 Avis de motion – Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal**

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Mike-James qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 496 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DE LA  
LANGUE ANGLAISE AU PATRIMOINE CULTUREL  
MUNICIPAL »**

- L'histoire de la Municipalité a été particulièrement marquée par la langue anglaise puisqu'elle était la langue parlée des premiers colonisateurs de la Municipalité ;
- Pendant de nombreuses années, contrairement à toutes les municipalités environnantes, la population de Shannon comptait un nombre important de citoyens anglophones ;
- Afin de maintenir cette réalité dans l'historique des faits marquants de la Municipalité, la population de Shannon souhaite faire d'adopter ce règlement.

Le *Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal* entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal lors de séance ordinaire tenue le 7 avril 2015.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur ce projet d'identification pourra le faire auprès des membres du Conseil Local du patrimoine (article 122).

46-02-15

### **8.2 Octroi d'une subvention de 500\$ au Club de curling Victoria pour l'année 2015**

Considérant l'apport communautaire du Club de curling Victoria au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins du club, entre autres, pour la tenue du tournoi provincial à Shannon ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de 500 \$ au Club de curling Victoria ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

47-02-15

**8.3 Octroi d'une subvention de 35 000\$ au Centre de la Famille Valcartier pour l'année 2015**

Considérant que le Centre de la Famille Valcartier demande une subvention dans le cadre de ses projets adressés aux jeunes ;

Considérant le haut taux d'utilisation des services à la jeunesse par la clientèle de Shannon et que celle-ci est incluse dans ce projet sur la prévention et la diminution de la délinquance ;

Considérant le rôle significatif du Centre de la Famille Valcartier à titre de partenaire dans la mise en œuvre de la Politique municipale de la Famille et des Aînés au sein de la Municipalité ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de trente-cinq mille dollars (35 000.\$) au budget de 2015 payable au Centre de la Famille Valcartier ;
- 3) De demander au Centre de la Famille Valcartier d'inclure des invitations aux citoyens de Shannon à même leur publicité pour des activités, évènements, documents promotionnels, etc.
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

48-02-15

**8.4 Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Société historique de Shannon pour l'année 2015**

Considérant l'apport communautaire de la Société historique de Shannon au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de 2 500 \$ prévue au budget de 2015 payable à la Société historique de Shannon ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

49-02-15

**8.5 Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la CWL pour l'année 2015**

Considérant l'apport communautaire de la CWL au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de 2 500 \$ prévue au budget de 2015 payable à la CWL ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

50-02-15

**8.6 Octroi d'une subvention de 2 500\$ au Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2015**

Considérant l'apport communautaire du Club d'âge d'or de Shannon au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de 2 500 \$ prévue au budget de 2015 payable au Club d'âge d'or de Shannon;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

51-02-15

#### **8.7 Octroi d'une subvention de 3 000\$ au Shannon Irish Dancers pour l'année 2015**

Considérant l'apport communautaire du groupe Shannon Irish Dancers au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de ce groupe pour la réalisation de ses activités ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder une subvention de 3 000 \$ prévue au budget de 2015 payable au Shannon Irish Dancers ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

52-02-15

#### **8.8 Nomination de madame Theresa King au conseil local du patrimoine**

Considérant le *Règlement sur le Conseil local du patrimoine (450)*, adopté le 4 mars 2013 ;

Considérant les articles 5 et 9 dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer Mme Theresa King comme membre du Comité local du patrimoine pour une durée de deux ans ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **9. Enjeux régionaux et métropolitains**

M. le maire, Clive Kiley, résume les points traités lors de la dernière réunion des maires.

53-02-15

**10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de février 2015**

---

La liste des correspondances reçues durant le mois de janvier 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

*Document déposé : DOC 53-02-15*

54-02-15

**11. Comptes du mois de janvier 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**

---

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 30 janvier 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : DOC 54-02-15*

**12. Organisation administrative**

---

55-02-15

**12.1 Création d'un poste permanent à temps plein de technicienne en administration au service de l'Énergie et des Télécommunications, embauche de madame Lise Boisvert à ce titre et affectation à Shannon Vision**

Considérant la résolution 162-07-14 concernant la prise d'acte de la résolution du 9 juillet 2014 des membres de Shannon Vision en assemblée générale spéciale laquelle prévoyait la délégation des pouvoirs de gestion et d'élection des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

Considérant le nouveau plan d'affaires de la corporation Shannon Vision approuvé par le Conseil en séance de caucus ;

Attendu la restructuration de l'organisme qui s'en est suivie ;

Compte tenu que l'un des éléments du nouveau plan d'affaires consiste à équilibrer les conditions de travail des employés de Shannon Vision avec celles des employés municipaux ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la corporation n'aura plus aucun employé direct et qu'elle louera les services de deux employés municipaux pour assurer la prestation de services en matière de télécommunications ;

Considérant qu'un avis de concours pour un poste de technicienne en administration a été lancé en décembre 2014 ;

Considérant les recommandations du comité de sélection qui a analysé l'ensemble des candidatures soumises dans le cadre de cet avis de concours ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;

- 2) De créer un poste permanent à temps plein de technicienne en administration au Service de l'Énergie et des Télécommunications ;
- 3) D'autoriser l'embauche de Madame Lise Boisvert à titre de technicienne en administration, poste permanent à temps plein, de lui allouer l'échelon 4 de l'échelle salariale des techniciens en administration et de lui imposer une période de probation de 6 mois à compter de son entrée en service prévue le 9 février 2015 ;
- 4) D'affecter ladite technicienne en administration aux tâches et fonctions liées aux opérations courantes de Shannon Vision dès son entrée en service ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente

**Adoptée à l'unanimité**

56-02-15

## **12.2 Transfert des employés de Shannon Vision à la Municipalité à compter du 1<sup>e</sup> mars 2015 et autorisation d'affectation de ces employés aux télécommunications**

Considérant la résolution 162-07-14 concernant la prise d'acte de la résolution du 9 juillet 2014 des membres de Shannon Vision en assemblée générale spéciale laquelle prévoyait la délégation des pouvoirs de gestion et d'élection des membres du conseil d'administration de cette corporation à la Municipalité ;

Considérant le nouveau plan d'affaires de la corporation Shannon Vison approuvé par le Conseil en séance de caucus ;

Attendu la restructuration de l'organisme qui s'en est suivie ;

Compte tenu que l'un des éléments du nouveau plan d'affaires consiste à équilibrer les conditions de travail des employés de Shannon Vision avec celles des employés municipaux ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la corporation n'aura plus aucun employé direct et qu'elle louera les services de deux employés municipaux pour assurer la prestation de services en matière de télécommunications ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le transfert des employés de Shannon Vision à la Municipalité à compter du 1<sup>e</sup> mars 2015 et l'affectation de ces employés aux télécommunications ;
- 3) D'autoriser l'affectation desdits employés aux tâches et fonctions liées aux opérations courantes de Shannon Vision dès leur entrée en service ;
- 4) De mandater le service des Finances et du Greffe afin de réclamer, à Shannon Vision, le paiement de tous les salaires et avantages sociaux desdits employés ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**



57-02-15

**12.3 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de janvier 2015**

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

*Document déposé : DOC 57-02-15*

58-02-15

**12.4 Autorisation d'embauche à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies de Messieurs Carl Pellerin, Martin Fiset, Christian Sévigny et Mathieu Savard**

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de Messieurs Carl Pellerin, Martin Fiset, Christian Sévigny et Mathieu Savard à titre de pompier volontaire ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

59-02-15

**12.5 Modification de la Politique de gestion des ressources humaines aux fins d'ajouter des dispositions concernant la retraite progressive et de procéder à des corrections de syntaxe**

Considérant le chapitre 11 « Régime de retraite » de la *Politique de gestion des ressources humaines* de la Municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des balises et des modalités pour l'employé à temps plein âgé de 60 ans et plus qui désire se prévaloir d'une retraite progressive ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'inclure, au chapitre 11 de la Politique de gestion des ressources humaines, l'article 40 suivant concernant la retraite progressive ;

« L'employé à temps plein peut se prévaloir d'une retraite progressive qui doit être acceptée formellement par le conseil municipal, selon les modalités suivantes :

- L'employé doit être âgé d'au moins 60 ans ;
- L'employé doit déposer une demande écrite au conseil municipal ;
- La demande doit prévoir la retraite complète d'ici la date d'anniversaire des 65 ans de l'employé »;

3) D'autoriser les diverses corrections de syntaxe liées à la numérotation des articles et des chapitres 10, 11 et 12 de ladite Politique ;

4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

60-02-15

### **12.6 Autorisation de retraite progressive de monsieur Alain Dubé, journalier au Service des Travaux publics**

Considérant la demande écrite de M. Alain Dubé, datée le 26 janvier 2015 ;

Considérant l'article 40 de la Politique de gestion des ressources humaines concernant la retraite progressive ;

Considérant que ladite demande est jugée conforme à l'article 40 de la Politique et que le directeur général en fait la recommandation ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la demande de retraite progressive de monsieur Alain Dubé, journalier au service des Travaux publics, en lui permettant de travailler 32 heures par semaine, soit du lundi au jeudi ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

61-02-15

### **12.7 Dépôt – Organigrammes 2015 de la Municipalité**

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose les deux documents suivants à tous les membres du conseil municipal :

- Organigramme nominatif
- Organigramme de fonctions

*Document déposé : DOC 61-02-15*

62-02-15

### **12.8 Création du poste permanent à temps plein de contremaître aux équipements et bâtiments et autorisation d'embauche de monsieur Patrick Asselin à ce titre**

Attendu la récente réorganisation du service des Travaux publics mise en place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Tenant compte de la création de trois nouvelles unités administratives à l'intérieur de ce même service ;

Considérant que telles unités administratives seront chacune supervisée par un contremaître ;

Considérant qu'un avis de concours pour un poste de contremaître aux équipements et bâtiments a été lancé en novembre 2014 ;

Considérant les recommandations du comité de sélection qui a analysé l'ensemble des candidatures soumises dans le cadre de cet avis de concours ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De créer le poste permanent à temps plein de contremaître aux équipements et bâtiments
- 3) D'autoriser l'embauche de monsieur Patrick Asselin à ce titre ;
- 4) De lui accorder le salaire de l'échelon 3 de l'échelle salaire prévue pour les contremaîtres selon les paramètres prévus dans la Politique salariale de la Municipalité ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **13. Finance et Greffe**

---

63-02-15

#### **13.1 Levée de probation de monsieur Gaétan Bussières**

Considérant l'embauche de M. Gaétan Bussières le 17 février 2014, résolution 54-02-2014 ;

Considérant que cette même résolution prévoyait une période de probation d'un (1) an à compter de la date de l'embauche ;

Considérant l'évaluation de rendement effectué par le directeur général ;

Considérant la recommandation du directeur général et du conseiller responsable des ressources humaines ;

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De lever la probation de monsieur Gaétan Bussières, directeur du service des Finances et du Greffe ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

64-02-15

### **13.2 Détermination des taxes et tarifs de l'occupation du domaine public municipal et détermination du responsable de l'application du règlement**

Considérant les articles 12 et 13 du *Règlement 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal* ;

En conséquence,

**Il est résolu :**

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De mandater le service des Finances et du Greffe afin qu'il soit responsable de l'application dudit *Règlement 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipale* ;
- 3) Que les taxes et tarifs applicables en vertu de l'article 7 de ce règlement soient les suivants :
  - 50\$ pour un particulier ;
  - 100\$ pour une entreprise de 50 employés et moins ;
  - 500\$ pour une entreprise de 51 employés et plus ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

65-02-15

### **13.3 Renouvellement de la participation financière de la Municipalité au service régional de transport adapté pour un montant total de 12 302\$**

Considérant qu'en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

Considérant le programme de subvention du ministère des Transports du Québec ;

Considérant que la Municipalité participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC La Jacques-Cartier ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De confirmer la participation de la Municipalité, pour l'année 2015, au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 3) De renouveler sa participation financière au service régional de transport adapté pour un montant total de 12 302\$ (8 531\$ l'an dernier, 44,2%) ;

- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

66-02-15

ABROGÉE

**13.4 Détermination de l'indemnité des membres du comité consultatif de la famille et des aînés**

Considérant le *Règlement sur le comité consultatif de la famille et des aînés* (401) adopté le 6 décembre 2010 ;

Considérant que l'article 10 dudit règlement stipule qu'une indemnité, fixée par résolution du Conseil, est versée à chaque membre par réunion ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De fixer l'indemnité à 45\$ pour chacune des réunions auquel un membre permanent ou adjoint assiste ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

67-02-15

ABROGÉE

**13.5 Détermination de l'indemnité des membres du conseil local du patrimoine**

Considérant le le *Règlement sur le conseil local du patrimoine* (450) adopté le 4 mars 2013 ;

Considérant que l'article 23 dudit règlement stipule qu'une indemnité, fixée par résolution du Conseil, est versée à chaque membre par réunion ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De fixer l'indemnité à 45\$ pour chacune des réunions auquel un membre permanent ou adjoint assiste ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

68-02-15

**13.6 Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC**

Considérant les dispositions de l'article 1022 et suivants du *Code municipal* du Québec relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, à transmettre à la MRC La Jacques-Cartier les dossiers suivants en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils ne sont pas acquittés avant le 31 décembre 2014, soit :

<b>NOM</b>	<b>LOT</b>	<b>ADRESSE</b>
Michel Houde	4366995	Rue Mountain View
Succ. Anthony Miller	4368520	Rue Miller
Succ. Mary Jane Miller	4368669 et 4368670	Rue Miller
Maxime Emond-Pepin	4367818	4, rue Leclerc
Toitures Parisé Inc.*	5092149	105, rue Griffin
David Garand	4367116	348, chemin de Wexford
Hector Boudreau	4369651	72, rue Maple
Patrick Ouellet *	4368566	43, des Hirondelles

- 3) D'inclure le rapport des soldes à payer, en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : DOC 68-02-15*

69-02-15

**13.7 Emprunt de 30 000 \$ au Fonds de roulement et adjudication d'un contrat à PG Solutions inc. pour la fourniture de systèmes d'information de gestion de l'urbanisme, des incendies et de l'évaluation**

Considérant le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 ;

Considérant la résolution # 95 -04-2014 autorisant la Suite Financière PG ;

Considérant les besoins grandissants de la Municipalité quant à la gestion informatisée de ses activités et les outils nécessaires pour améliorer la qualité des services ;

Considérant que le logiciel actuellement utilisé par le Service des Incendies ne répond plus aux besoins de la Municipalité ;

Considérant la croissance démographique de la Municipalité ;

Considérant l'article 938 (6 et 8) du Code municipal du Québec prévoyant une exception aux règles d'appel d'offres et permettant à la Municipalité de conclure un contrat de gré à gré pour l'achat de logiciels informatiques ;

Considérant les offres de services soumises par PG Solutions pour la fourniture de systèmes de gestion incendie, dossier central à l'urbanisme et unité d'évaluation en ligne, jointe à la présente ;

Considérant que la Municipalité utilise la suite de logiciels Accès-Cité pour les services de l'Urbanisme et des Travaux publics ainsi que pour la gestion des plaintes et des requêtes ;

Considérant que la Municipalité utilise la suite financière PG ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser un emprunt de 30 000 \$ au Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans, à partir de 2016, afin de procéder à l'acquisition des systèmes ;
- 3) D'autoriser l'acquisition des systèmes de gestion incendie et dossier central à l'urbanisme et unité d'évaluation en ligne ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### **14. Varia et déclarations des conseillers**

70-02-15

##### **14.1 Motion – Déclaration de février, mois du cœur**

Au nom de la Municipalité, M. le conseiller Claude Lacroix proclame « **Février, le mois du Cœur 2015** » et encourage toute la population à signer la carte de dons d'organes disponible au bureau municipal.

71-02-15

---

#### **15. Période de questions**

À 20 h 32, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 55.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

72-02-15

---

#### **Levée de la séance**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 56.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

---

**Clive Kiley,  
Maire**

---

**Hugo Lépine,  
Directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**[Note au lecteur]**

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire –trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.